



Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES
01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016
essonnemobilites.fr

Offre d'aides aux permis B accessibles en Essonne

Ce recueil visant à répertorier l'ensemble des aides au permis B existants sur le département de l'Essonne est non exhaustif et sera amené à évoluer dans le temps.

Les aides de l'état

1. Le permis à 1 euro

LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR

« Prêt sans intérêt pour le jeune »

- **Bénéficiaires** : Jeunes de 15 à 25 ans qui souhaitent s'inscrire pour la 1^{ère} fois à un permis de conduire (A, A1, A2, B)
- **Conditions et/ou description**
 - Se présenter pour une première fois au permis A (motocyclette) ou B (véhicule léger)
 - Sélectionner une auto-école partenaire
 - Choisir une banque partenaire du permis à 1 euro : la recevabilité et la solvabilité du dossier sera étudiée par l'établissement. Dans certains cas, une caution peut être demandée
- **Montant** : 600 €, 800 €, 1000 € et 1200 € au choix du bénéficiaire
- En cas d'échec à l'épreuve pratique de conduite, il prend la forme d'un prêt au jeune de 300 €, proposé pour suivre une formation complémentaire, en vue de l'obtention de la même catégorie de permis de conduire
- Le permis à 1 euro peut être cumulé avec d'autres formes d'aides publiques
- Mensualité de remboursement : pas plus de 30 €/mois

[Liste des auto-écoles d'Essonne agréées](#)





Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES

01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016

essonnemobilites.fr

2. Aide aux apprentis



- **Bénéficiaires** : Etre au moins âgé(e) de 18 ans
- **Conditions et/ou description**
 - Etre titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours
 - Etre inscrit(e) auprès d'une auto-école pour passer le permis de conduire B
- **Montant maximum** : 500 €
- L'aide est attribuée une seule fois et est cumulable avec toutes les autres perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales

Se rapprocher de son centre de formation (CFA) pour être accompagné(e)

3. Pôle emploi



- **Bénéficiaires** : Personnes de plus de 18 ans
- **Conditions et/ou description** :
 - Etre inscrit(e) sur la liste des demandeurs d'emploi depuis au moins 6 mois de façon continue et être disponible pour occuper un emploi
 - Ne pas être indemnisé(e) au titre d'une allocation chômage, ou être indemnisé(e) au titre d'une autre allocation dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) minimale
 - Ne pas être titulaire d'un permis B
 - L'absence de permis B doit représenter un frein à l'embauche faire l'objet d'un constat partagé avec votre conseiller Pôle emploi
- **Montant** : 1200 €

Se rapprocher de son (sa) conseiller(ère) pour plus d'information

[Pôle-emploi: les-aides-financières-a-l'obtention-du-permis](#)





Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES
01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016
essonnemobilites.fr

4. Compte Personnel de formation



- **Bénéficiaires** : Toute personne en contrat de travail cumule du crédit qui peut être utilisé pour financer une formation
- **Condition et/ou description** :
 - Pour le permis B il faut :
 - ✓ Avoir acquis suffisamment de droits formations sur son compte CPF
 - ✓ Expliquer en quoi le permis de conduire permet de sécuriser ou développer son parcours professionnel
 - **L'organisme de votre choix vous fera remplir une attestation sur l'honneur**
 - ✓ Ne pas avoir fait l'objet d'une suspension de permis B, ni d'une interdiction de le repasser
 - ✓ Trouver une auto-école agréée Datadock ou Qualiopi

Exemples : Auto-école.net (20 points de rendez-vous en Essonne), lepermislibre
- Le montant dépend des droits acquis et du volume d'heures évalué par l'auto-école
- Les droits CPF ne peuvent pas être mobilisés pour :
 - une remise à niveau en conduite
 - un stage de récupération de points
 - des heures de conduite nécessaires pour convertir son permis sur boîte automatique en permis B « classique »

[monter-dossier-cpf-financer-permis-de-conduire](#)





Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES
01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016
essonnemobilities.fr

5. AGEFIPH



(Association de gestion du fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)

FIPHFP

(Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

- **Bénéficiaires : Personnes ayant une reconnaissance handicapée**
- **Conditions et/ou description :**
Justifier de la nécessité du permis de conduire au maintien ou à l'obtention d'un emploi.
- **Montant : 1000 € ou 1300 € maximum** en cas de permis aménagé pour compenser le surcoût du permis de conduire pour les personnes en situation de handicap.

La demande d'aide est faite à l'Agefiph soit directement par la personne en situation de handicap, soit avec l'aide de Pôle emploi ou CAP Emploi.

6. Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) « Mission Locale »



- **Bénéficiaires : Jeunes de 18 à 25 ans non scolarisés**
- **Conditions et/ou description :**
 - Etre en difficulté et confronté(e) à un risque d'exclusion professionnelle
 - Etre dans une démarche active de recherche d'emploi.
- Le contrat ne peut être suspendu, une interruption vaut une annulation.
- **Montant maximum :** l'équivalent mensuel du revenu de solidarité active
- **Aide non cumulable**

Pour en bénéficier, se rapprocher de sa Mission Locale





Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES

01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016

essonnemobilites.fr

7. PIC IAE

- **Bénéficiaires** : Tous les salariés des structures de l'Insertion par l'Activité Economique
- **Conditions et/ou description** :
 - Afin de bénéficier de cette aide, veuillez-vous adresser à votre référent, qui va contacter la branche professionnelle à laquelle vous êtes rattachés : Organismes paritaires collecteur agréés (OPCO)
 - Liste des OPCO : [Les opérateurs de compétences \(OPCO\)](#)
- Le montant de l'aide dépend de l'OPCO à laquelle vous êtes affiliés
Exemple : avec Uniformation (OPCO de la cohésion sociale), le montant est de **26€ à 39€/h**





Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES
01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016
essonnemobilites.fr

Les aides de la région

8. Aide de la Région ile de France



- **Bénéficiaires** : Jeunes de 18 à 25 ans
- **Conditions et/ou description**

Pour être éligible à cette aide, il faut :

- Habiter en Ile-de-France
 - Être inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle
 - Être dans l'une des situations suivantes :
 - ✓ Stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans l'un des dispositifs régionaux dédiés aux jeunes sans qualification (EDI, E2C, PEE),
 - ✓ Jeunes inscrits et suivis en Mission Locale, signataires d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), dont le projet professionnel, attesté par le conseiller de la Mission Locale, nécessite l'obtention du permis
 - ✓ Demandeurs d'emploi résidant dans un quartier politique de la ville ou en zone rurale (définie au Pacte rural de la Région : communes de moins de 10.000 habitants hors métropole Grand Paris et communes d'un EPCI rural dont le siège est situé hors unité urbaine de Paris)
 - ✓ Avoir, en amont du dépôt de la demande, un contrat de formation avec l'auto-école
- **Montant maximum de l'aide** : 1300€

[Mesdemarches.iledefrance](https://mesdemarches.iledefrance.fr)

[île de France : aide permis jeune](#)





Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES
01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016
essonnemobilites.fr

Les aides du département



9. Tremplin Citoyen



- **Bénéficiaires** : Jeunes de 16 à 25 ans
- **Conditions et/ou description** :
 - Résider en Essonne depuis au moins 6 mois
 - Assumer obligatoirement un reste à charge de 10 % du montant du projet déposé
 - Avoir un compte bancaire ou postal nominatif (hors livret A)
 - Justifier de la réalisation de 40 heures (délais 4 à 6 mois) d'engagement ou 35 heures dans le cas de l'obtention du Certificat prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1, valable 3 ans)
- Finance une partie du permis de conduire, du Pass Navigo et de la carte Imagine'R
- **Montant** : 400 €

Le département met à disposition du jeune sur [Plateforme de l'engagement citoyen](#) plusieurs missions dans différents secteurs, avec différents partenaires (une association essonnoise ou une collectivité publique de l'Essonne) afin de réaliser ses heures d'engagement.

Il est possible de le cumuler avec les autres aides comme le permis à 1 euro par jour ou la bourse communale.





Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES

01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016

essonnemobilites.fr



10. Fond d'Aide aux Jeunes (FDAJ)

- **Bénéficiaires** : Jeunes de 18 à 25 ans
- **Conditions et/ou description** :
L'aide du FDAJ ne peut intervenir qu'à titre exceptionnel lorsque l'insertion professionnelle est directement liée à l'obtention du permis de conduire (par exemple, projet validé dans la restauration, l'aide à la personne, les métiers de services en horaires décalés, métiers de chauffeur de taxi, etc.)
- **Il faut donc** :
 - Etre inscrit dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle
 - Que le jeune ne soit pas en mesure d'être positionné sur un dispositif départemental de mobilité
 - Que le lieu de résidence de la personne ou le lieu d'emploi ne soit pas desservi par les transports en commun
- La prise en charge du code de la route et des heures de conduite est dissociée et fait l'objet de deux demandes distinctes. La participation du jeune est également définie en fonction de sa situation personnelle
- **Montant maximum** : 1000 €

11. L'Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi (l'APRE)

- **Bénéficiaires** : Bénéficiaires du RSA, créateurs d'entreprises, et toutes personnes en contrat aidé.
- **Conditions et/ou description** :
 - Etre dans une démarche de recherche active d'emploi
 - Justifier soit d'un contrat de travail signé (CDI ou CDD quel que soit la durée), d'une promesse d'embauche, d'un entretien ou d'une inscription à une formation

Adressez-vous à **votre référent RSA habituel**, au CCAS (centre communal d'action sociale) ou au CDAS (centre départemental d'action sociale). Si vous n'avez pas de référent, vous pouvez vous rendre dans le CCAS de votre commune. Au Pôle Emploi, vous pouvez aussi rencontrer un conseiller qui pourra vous aiguiller dans vos recherches.

- **Montant** : 2000-3000 €/an (cumul de l'ensemble des aides de l'APRE)





Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES
01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016
essonnemobilites.fr



12. Chéquier RSA Cap permis de conduire

- **Bénéficiaires : Bénéficiaires du RSA**
- **Conditions et/ou description :**
Les chéquiers permettent de régler facilement l'évaluation de conduite, la formation du code de la route et de la conduite. La formation doit au préalable être validée par votre référent.
Le chéquier CAP Permis de conduire est composé en trois chéquiers correspondant aux étapes de formation :
 - Un chéquier d'évaluation initiale
 - Un chéquier formation au code de la route et examen
 - Un chéquier formation à la conduite et examen

Chaque chéquier est envoyé au domicile à la fin de chaque étape. Les chéquiers sont valables en Essonne jusqu'au 31 décembre de l'année.



13. L'aide de la prestation de compensation du handicap (PCH)

- **Bénéficiaires : Personnes avec handicap**
- **Conditions et/ou description**
Cette aide sert à financer en partie les leçons de conduite. Le montant de l'aide est fixé par rapport au revenu du bénéficiaire
- **Montant maximum: 3960 €** pour une durée de trois ans

Pour l'obtenir, il faut s'adresser à :
Maison départementale des personnes handicapées
93 rue Henri Rochefort
91000 Evry-Courcouronnes
Tél. 01 60 76 11 00
Courriel : mdphe(at)cd-essonne.fr





Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES
01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016
essonnemobilites.fr

Les aides communales

14. Bourse communale

- **Bénéficiaires : Jeunes de 16 à 25 ans**
- **Conditions et/ou description :**
 - Rencontrer des difficultés à financer le permis du fait de l'absence de ressources personnelles ou de revenus suffisants de la famille
 - La mairie prend en charge une partie du coût engendré par le permis de conduire en échange d'une activité d'intérêt collectif entre 40H et 50H dans une association caritative (action de sensibilisation à la sécurité routière, prévention auprès des collègues, etc.)
 - Dossier à déposer auprès de la mairie (l'aide n'est pas disponible dans toutes les mairies)
- **Montant : 300-800 €**

Se rapprocher du bureau d'information jeunesse (BIJ) ou Service d'information Jeunesse (SIJ) de votre commune pour plus d'information et besoin d'accompagnement.

Exemples au sein de la commune de Corbeil-Essonnes

Projet Jeune

Bénéficiaires : Jeunes 16 à 22 ans scolarisés

Conditions et/ou description

Réaliser 35 heures d'engagement dans l'un des services de la ville.

Montant : 240 €

Jeunes Pied à l'Etrier

Bénéficiaires : Jeunes 16 à 22 ans non scolarisés

Conditions et/ou description :

Etre inscrit dans un parcours d'insertion à la MIVE (Mission Intercommunale Vers l'Emploi). C'est la MIVE qui assure le suivi.

Montant : 800 € versé directement à l'organisme de formation

Exemple au sein de la commune de Massy

Pass'Permis

Bénéficiaires : Jeunes 17 à 25 ans

Conditions et/ou description

Avoir le code et être inscrit au permis

Montant : 500 €

L'aide a pour contrepartie, des heures de bénévolats auprès d'une association massicoise.

Se rapprocher du Point Information Jeunesse ou du CCAS





Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES
01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016
essonnemobilites.fr

Autres

15. Essonne Mobilités



- **Bénéficiaires** : Toute personne résidant en Essonne en âge d'intégrer le marché du travail
- **Conditions et/ou description**
 - Etre accompagné(e) par une structure socio-professionnelle
 - Etre dans une démarche de recherche d'emploi
 - Avoir un projet professionnel validé et une insertion professionnelle directement liée à l'obtention du permis de conduire :
 - ✓ Dans les secteurs d'activité qui travaillent en horaires décalés (restauration, espaces verts, aide à la personne en horaires décalés, métiers de service en horaires décalés etc).
 - ✓ Lorsque l'obtention du permis a un lien direct avec l'exercice de la profession (chauffeur de taxi, espaces verts).
 - ✓ Quand le lieu de résidence n'est pas desservi par les transports en commun.
 - Etre pleinement disponible pour la formation au code et pour la conduite
 - Savoir lire et écrire sans difficulté
 - Etre motivé pour obtenir le permis de conduire
 - Etre en mesure de participer financièrement à hauteur de : 150 € à Essonne Mobilités + 30 € pour chaque passage d'examen de code de la route (si pas encore obtenu)

Si vous êtes titulaire d'un permis B mais que vous avez des difficultés à conduire, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement à la conduite : 30€/h dans la limite de 10h + 30€ stage code obligatoire.

Essonne Mobilités ne traite pas avec les bénéficiaires directement donc il faut se rapprocher de votre référent.

Essonnemobilites.fr

Bon à savoir : Essonne Mobilités dispose d'une auto-école solidaire :

SO'MOB 91

Qui va permettre de :

- Finaliser les parcours pour les bénéficiaires ayant effectués les 50h financées, sur orientation du conseiller mobilité
- Mettre en place des formations adaptées à des projets d'établissements spécialisés (ESAT, centres de formation pour adultes, Ecole de la 2ème chance, etc.)
 - ✓ Code en session collective
 - ✓ Conduite permis B et AM quadricycle.





Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES
01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016
essonnemobilites.fr



16. Association Génération II « Citoyenneté Intégration »

- **Bénéficiaires** : Toute personne en capacité de passer le code de la route
- **Conditions et/ou description**
L'association vous permet d'apprendre et de passer le code de la route moyennant une adhésion annuelle à l'association de 15 € pour une année de participation aux ateliers code de la route. Elle vous accompagne avec les démarches à la poste pour passer le code (30€ pour l'examen).

Les ateliers ont lieu à Génération II mais également dans les maisons de quartier d'Evry et d'autres structures partenaires.

[Génération2-citoyennete-integration-ateliers](#)

17. EPIDE



- **Bénéficiaires** : Jeunes de 18 à 25 ans
- **Conditions et/ou description**
 - Etre intégré(e) dans un centre EPIDE
 - Passer son attestation de sécurité routière (ASR), puis le code de la route avec l'EPIDE, ensuite préparer le permis de conduire AM (scooter) et /ou le permis B (voiture).
- L'EPIDE peut financer une partie de la formation à hauteur de **650 euros**.

Centre EPIDE Essonne
Tél. : 01 75 59 20 00





Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES

01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016

essonnemobilites.fr

18. Microcrédit social « prêt à taux réduit garanti en partie par l'État et par l'organisme prêteur »

- **Bénéficiaires : Personnes en situation professionnelle instable**
- **Conditions et/ou description**
Etre exclus du prêt bancaire, pour les raisons suivantes :
 - ✓ Des revenus trop faibles, qui ne donnent pas lieu à une capacité d'endettement (plafonnée à 33%) supportable pour le demandeur ;
 - ✓ Une situation professionnelle instable, liée à une abondance de contrats précaires, qui sont le lot des demandeurs d'emploi, des jeunes, des intérimaires, des bénéficiaires du RSA, les personnes ayant un handicap, etc.
 - ✓ L'absence de garantie (cautionnaire).
- **Montant** : ne dépasse pas **3000 €**

S'adresser à la maison départementale des solidarités (MDS) dont dépend votre commune ou le Centre communal d'action sociale (CCAS) de votre domicile
L'aide peut être cumulée avec les prestations sociales.

Exemples :

ADIE : [Adie.aide-finacement-permisB](#)

UDAF91 : [Service microcrédit udaf91](#)





Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES
01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016
essonnemobilites.fr

19. Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire



- **Bénéficiaires :** Intérimaires, qui rencontrent des difficultés dans le passage du permis de conduire
- **Conditions et/ou description**
L'intérimaire doit avoir :
 - ✓ réalisé 414 heures de mission durant les 12 derniers mois
 - ✓ un quotient familial de revenu inférieur à 1100 €.
- L'accompagnement se fait avec une auto-école sociale ou une plateforme de mobilité partenaire. Cet accompagnement se fait en deux temps :
 - Identification des leviers et freins au passage de permis dans l'apprentissage (mobilité, handicap, administratif etc.)
 - Identification des moyens financiers disponibles
- Une fois ce diagnostic réalisé, le conseiller réalise un plan d'actions comprenant
 - La recherche de financement
 - L'identification de la formation adaptée (auto-école traditionnelle, auto-école associative, passage du code, nombre d'heure de conduite)
- L'intérimaire est suivi tout au long de sa formation par un(e) conseiller(ère).

Bon à savoir : Essonne Mobilités est un partenaire FASTT. Elle participe (via le FASTT) traditionnellement au financement du code (200 €) et de la conduite (500 €) d'un point de vue forfaitaire, le reste étant à la charge de l'intérimaire (minimum 20%).

Attention : Le processus s'enclenche dès lors qu'Essonne Mobilités a finalisé le Bilan de compétences et l'évaluation de conduite effectuée auprès d'une auto-école.

FASTT : [fastt /atouts-permis](https://www.fastt.fr/atouts-permis)
Tél : 01 71 25 08 28





Essonne Mobilités

10 F, chemin du Larris – 91150 ETAMPES
01 69 16 11 69 – SIRET 821 404 860 00016
essonnemobilites.fr

20. Passer son permis en candidat libre

- **Bénéficiaires** : Toute personne éligible à l'inscription au permis de conduire et âgée d'au moins 16 ans au moment de l'inscription pour la préparation théorique

Il est possible de passer son code en toute autonomie du début à la fin de votre formation. Pour cela, de nombreuses structures vous assistent. Il existe aussi des auto-écoles en ligne qui vous permettent de préparer votre code gratuitement et de faire sa formation permis à moins de **1000 €**

Exemples : En Voiture Simone, Code'nGo, Ornikar, Dekra, Objectif code, la Poste etc.

- ✓ **IMPORTANT** : cette liste n'est pas exhaustive, elle ne concerne que les aides sur le long terme car il existe parfois des projets d'aides temporaires.

Exemple :

Le projet : 1 femme, 1 permis, 1 emploi (2020)

- Financé par la Fondation Macif
- Structure aidée : Dynamique Emploi, territoire d'Evry

Les aides ne sont pas directement attribuées aux bénéficiaires. Il est nécessaire d'être accompagné(e) par une institution ou une structure d'insertion financée par l'organisme aidant.

Si vous avez connaissance d'autres dispositifs n'hésitez pas à nous les communiquer afin que nous puissions continuer à faire évoluer ce recueil

